



PEUGEOT

SIAN Lille Métropole

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ

Société Commerciale Automobile

S.A.S. au capital de 7 826 560 €

Siège Social : 75, av. de la Grande-Armée - 75116 PARIS

302 475 041 R.C.S. Paris - FR 29 302 475 041

SIAN Villeneuve d'Ascq

120 Bd de l'Ouest-BP 60016-59651 Villeneuve d'Ascq Cedex

Siret 302 475 041 01552 - APE 4511 Z

Tél 03 20 59 90 00 - Fax 03 20 59 90 07

SIAN Roubaix

196 Bd Gambetta - 59100 Roubaix

Tél 03 28 33 51 51 - Fax 03 28 33 51 50

SIAN Roncq

13 Rue du Dronckaert - 59223 Roncq

Tél 03 20 69 06 06 - Fax 03 20 46 30 17

SIAN Fâches Thumesnil

2 rue de l'Égalité - 59155 Fâches Thumesnil

Tél 03 28 55 91 11 - Fax 03 28 55 91 19

Tél dépannage 24/24 : 06 07 83 25 15

7 Lieux
12 Rue D'Artois
59000 LILLE

Véhicule 7 lieux

CH de banque

FACTURE		83801527		07/05/2015		DATE D'ECHEANCE : 07/05/2015																					
N° Client	Bon de commande	Date Commande	N° Dossier	Vendeur		Page	Mode de règlement																				
V0000022			95258	Benoit DUVAL		1	Comptant																				
Type	P. Fiscale	N° de chassis	Immatriculation	Mise en circulation	Kilométrage																						
PEUGEOT Expert Tepee 2.0 HDi120 Confort Long 6pl	8	VF3XDRHKH64070942	672DLM59	27/06/2007	112545																						
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C	Prix unitaire hors taxe	Prix unitaire net hors taxe	Montant																					
UN VEHICULE D'OCCASION PARTICULIER																											
GARANTIE : NON																											
Kilométrage : 112545 -Non garanti																											
Prix du véhicule		1	O	8458.00	8458.00	8458.00																					
PRIMO 8 MOIS		1	S	541.67	541.67	541.67																					
ATTELAGE		1	E	367.00	367.00	367.00																					
CARTE GRISE		1	S	20.83	20.83	20.83																					
CARBURANT H T		1	S	20.83	20.83	20.83																					
<table border="1"> <tr> <td>! Sortie du véhicule</td> <td></td> <td></td> <td>!</td> </tr> <tr> <td>! Visa du client</td> <td>Date</td> <td>Heure</td> <td>!</td> </tr> <tr> <td>!</td> <td></td> <td></td> <td>!</td> </tr> <tr> <td>!</td> <td></td> <td></td> <td>!</td> </tr> <tr> <td>!</td> <td></td> <td></td> <td>!</td> </tr> </table>								! Sortie du véhicule			!	! Visa du client	Date	Heure	!	!			!	!			!	!			!
! Sortie du véhicule			!																								
! Visa du client	Date	Heure	!																								
!			!																								
!			!																								
!			!																								
Montant TTC						9500.00																					
Montant Acompte						/ /																					
Montant reprise VO						/ /																					
MONTANT DU						9500.00																					
Total hors taxe			Montant I.V.A. acquies sur les débits autorisation de l'administration			Total T.T.C.																					
			CT	Taux	Base	TVA																					
			S	20.00	562.50	112.50	9500.00 €																				
			E		367.00																						

www.peugeot.com

Exonération TVA su marge article 297 A du CGI
Régime Particulier - Biens d'occasion

N° Document	N° Client	N° Commande
83801527	V0000022	
	0000080000	
07/05/2015	9500.00 €	
	FACTURE	

Modalités et conditions de règlement : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte.

Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

Réserve de propriété : le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément à l'article L624-122 du Code de commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

Attribution de compétences : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège social de notre établissement.